



**Ordonnance rendue en vertu de l'article 30 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier : LTB-T-098564-25

Dans l'affaire du logement : 178, RUE MONTFORT, APP. 1
VANIER (ONTARIO) K1L 5P6

Entre : EDNA FORESTAL NOEL Locataire

Et

Erik Lemieux Locateur

EDNA FORESTAL NOEL (la « locataire ») a demandé une ordonnance déterminant qu'Erik Lemieux (le « locateur ») a manqué à ses obligations de locateur en matière d'entretien aux termes de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (la « Loi ») ou a manqué à une norme de salubrité, de sécurité, d'habitation ou d'entretien.

La requête a été entendue par vidéoconférence le 29 avril 2026. Le locateur et la locataire étaient tous deux présents à l'audience.

Les parties ont choisi de participer à une médiation facilitée par la Commission avec l'aide de Felicia Puscalau, agente de règlement des différends.

Par suite de la séance de médiation, les parties ont conclu une entente pour régler l'affaire et ont demandé une ordonnance sur consentement. Je suis convaincue qu'elles comprenaient les conditions et les conséquences juridiques de leur consentement éclairé et volontaire.

Sur consentement des parties, la Commission ordonne ce qui suit :

1. La location a pris fin le 8 septembre 2025, lorsque la locataire a libéré le logement locatif.
2. Le locateur doit verser à la locataire 1 425,00 \$.
3. Le locateur doit verser à la locataire la totalité du montant exigible au plus tard le 1^{er} mai 2026.
4. Si le locateur ne verse pas la totalité du montant exigible à la locataire au plus tard le 1^{er} mai 2026, il devra des intérêts. Il s'agira d'intérêts annuels simples de 4,00 % calculés sur le solde impayé à compter du 2 mai 2026.

5. La locataire a le droit de recouvrer en tout temps la totalité du montant dû ou tout solde impayé aux termes de la présente ordonnance.

12 mai 2026

Date de l'ordonnance

Felicia Puscalau

Agente des audiences, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Si vous avez des questions sur la présente ordonnance, composez le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.